

COMITE DE DIRECTION

N°07/09.2022

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 324'000.00 POUR L'ACHAT DE VÉHICULES, SELON UNE PLANIFICATION POUR TOUTE LA DURÉE DE LA PRÉSENTE LÉGISLATURE (2021-2026)

<p>Véhicule Saint-Prex</p> 	<p>Véhicule brigade de police communautaire et de prévention</p> 
<p>Véhicule banalisé</p> 	<p>Véhicule Unité signalisation</p> 

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 27 septembre 2022.

Proposition de date pour la première séance de commission ad hoc : jeudi 13 octobre 2022, à 18h30, à la salle de conférences Jura/Lac, av. des Pâquis 31 (2^e étage), à Morges

Détermination nécessaire de la Commission de gestion et des finances : oui

Proposition de date pour la première séance de Commission de gestion et des finances : mardi 1^{er} novembre 2022, à 18h30, à la salle de conférences Jura/Lac, av. des Pâquis 31 (2^e étage), à Morges

TABLE DES MATIERES

1	OBJET DU PRÉAVIS ET CONTEXTE GÉNÉRAL	3
2	PLANIFICATION	4
3	ASPECTS TECHNIQUES	4
	3.1 FOURGON UNITÉ SIGNALISATION - VT 836 SIGNA (2023).....	4
	3.2 FOURGON ASP (2024).....	5
	3.3 VÉHICULE BANALISÉ - VT 822 (2025)	6
	3.4 VÉHICULE DE LA BRIGADE PCP - VT 821 (2026).....	7
4	ASPECTS FINANCIERS	7
5	CONCLUSION	9

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS ET CONTEXTE GÉNÉRAL

Le présent préavis traite du renouvellement du parc de véhicules de la Police Région Morges pour toute la durée de la présente législature (2021-2026). En effet, certains véhicules arrivent au terme de leur utilisation, en termes d'années et/ou du nombre de kilomètres parcourus et ne seront plus pleinement opérationnels.

La législation communale (art. 15 RCC) prévoit que tout investissement de plus de CHF 50'000.00 doit faire l'objet d'un préavis et qu'il ne peut pas être engagé par voie de budget, raison pour laquelle il a été décidé de présenter un préavis global pour une durée de 5 ans.

Il est important de préciser que les véhicules d'intervention ne sont pas concernés par le présent préavis. En effet, dans sa séance du 30 mai 2017, le Conseil intercommunal avait décidé :

1. *de considérer les véhicules de police de première intervention comme des biens de consommation courants ;*
2. *d'autoriser le Comité de direction à mettre au budget les véhicules de police de première intervention ;*
3. *de sortir du plan des investissements les véhicules de première intervention.*

En conséquence, le renouvellement de la flotte présenté dans ce préavis concerne les véhicules suivants :

- Fourgon de la signalisation
- Fourgon des Assistants de sécurité publique (ASP)
- Véhicule banalisé
- Véhicule de la brigade de police communautaire et de prévention (PCP)

Suite à la transition des véhicules d'intervention vers l'énergie électrique, qui donne à ce jour entière satisfaction, la possibilité de remplacer d'autres véhicules du parc est également étudiée. Dans ce cadre, des bornes de recharge seront à prévoir, possiblement par voie budgétaire.

De plus, précisons que les prix présentés (véhicules, équipements police et sérigraphie), correspondent aux tarifs du catalogue 2022. En raison de l'inflation, ils seront susceptibles d'augmenter d'ici le moment de leur acquisition. C'est pourquoi une marge de 15% a été ajoutée aux offres actuelles. En outre, il est momentanément impossible d'affirmer si les rabais appliqués sur les différentes offres (remise, rabais flotte, primes) seront encore en vigueur dans les mêmes proportions d'ici 2026. De plus, le contexte mondial influence également les délais de livraison.

2 PLANIFICATION

La planification d'achat des véhicules se répartit comme suit :

Véhicule	2023	2024	2025	2026
Fourgon Signalisation	X			
Fourgon ASP		X		
Véhicule banalisé			X	
Brigade PCP				X

3 ASPECTS TECHNIQUES

3.1 FOURGON UNITÉ SIGNALISATION - VT 836 SIGNA (2023)

Situation

Mis en circulation le 7 juillet 2015, le véhicule Renault Master est utilisé par l'Unité signalisation sur tout le territoire de la PRM. Il est équipé de feux oranges, d'un établi ainsi que d'un espace de rangement pour les outils et le matériel divers. Bien qu'encore exploitable, il accuse maintenant plus de 7 années de service. Son remplacement est prévu pour 2023.

Missions

Son gabarit lui permet de transporter un important volume de matériel, notamment des marchandises pouvant être relativement lourdes (barrières Vauban, plots en béton, etc.).

Le futur fourgon devra être adapté afin de pouvoir transporter ce même type de matériel et devra être équipé avec les outils nécessaires pour effectuer des réparations sur les lieux d'intervention.

Besoins

Dimension	: longueur 7.4 m, hauteur 2.6 m et empattement 4.49 m
Carrosserie	: type fourgon, 2 portes arrières coulissantes (fenêtre à droite)
Carburant	: essence
Couleur	: blanche
Traction	: avant, deux roues motrices
Boîte de vitesses	: automatique
Sérigraphie	: bandes rouges, marquage « Signalisation », « PRM »
Équipement	: de série, climatisation, crochet remorque
Équipement spécifique	: rampe de chargement, étagères à gauche, tube PVC pour stockage, établi et plancher sécurisé.

Les équipements et critères ci-dessus ont été définis afin de répondre aux besoins actuels de l'Unité. Les améliorations attendues par rapport au véhicule actuel sont :

- La rampe de chargement amovible pour charger, à l'aide d'un diable de manutention, des bases de béton servant de supports aux panneaux de la signalisation verticale, des vélos et scooters pour la fourrière, qui permettra de soulager les collaborateurs de l'unité et de répondre à des besoins dictés par la sécurité et la santé au travail ;
- Une hauteur intérieure suffisante pour le chargement des barrières Vauban, de grands panneaux d'information et autre matériel de signalisation ;
- Un établi pour les réparations simples ;
- Un sol en dur rugueux, avec des rails de sécurité, permettant une meilleure manipulation du matériel et une sécurité renforcée lors du transport ;
- Des tubes PVC pour les triopans afin de décharger de manière rapide et sécuritaire grâce à la porte amovible ;
- Une étagère sur un côté afin de saisir le matériel nécessaire depuis l'intérieur ou l'extérieur, également grâce à la porte amovible ;
- Les portes arrières pouvant s'ouvrir jusqu'à 270° ;
- Un crochet de remorquage pour les transports conséquents.

Alors même qu'il compte moins de kilomètres que le fourgon ASP ci-dessous, ce fourgon sera remplacé en premier lieu au vu des modifications prévues pour en améliorer son usage quotidien, en particulier pour les collaborateurs.

3.2 FOURGON ASP (2024)

Situation

Le véhicule actuel est un Renault Trafic. Il a été acquis initialement par la Commune de Saint-Prex et a été repris par PRM lors de la création de l'Association. Il est en circulation depuis le 14 mars 2014.

Missions

Le fourgon est utilisé pour effectuer les missions de la brigade des Assistants de sécurité publique ainsi que pour le transport de matériel (outillage, matériel signalisation, triopans, etc.).

Sa taille ne permet pas le transport de barrières Vauban ni de matériel plus conséquent lié à la signalisation. A l'avenir, il est également prévu que ce fourgon puisse être exploité par l'Unité Signalisation pour certaines missions ponctuelles, particulièrement lorsque les deux collaborateurs de l'unité doivent intervenir simultanément sur des lieux différents. En conséquence, l'acquisition d'un modèle similaire mais de plus grande taille est pertinente.

Besoins

Dimension : longueur : 6.82 m, hauteur 2.59 m et empattement 4.49 m

Carrosserie : type fourgon, 2 portes arrières coulissantes (fenêtre à droite)

Carburant	: essence/ électrique
Couleur	: blanche
Traction	: avant, deux roues motrices
Boîte à vitesses	: automatique
Équipement	: de série, climatisation, crochet remorque, housse de siège de protection
Équipement spécifique	: rampe de chargement, étagères à gauche, tube PVC pour stockage, plancher sécurisé avec système d'attaches. Étagère avec établi, boîte à outils.

Comme pour le fourgon de l'Unité signalisation, il n'existe à ce jour pas de véhicules à essence ou électrique de cette taille ; tous les modèles proposés sont équipés d'une motorisation diesel avec filtre à particule.

3.3 VÉHICULE BANALISÉ - VT 822 (2025)

Situation

Le véhicule VW Sharan acquis en 2017 a d'abord été exploité en tant que véhicule d'intervention jusqu'à début 2022. Suite au remplacement des véhicules Sharan par des voitures électriques, des travaux ont été effectués sur ce véhicule afin qu'il remplace l'ancien véhicule banalisé VT 822 VW Golf. Ce dernier est tombé en panne à fin d'année 2021 et les frais de réparation se sont avérés supérieurs à sa valeur.

Ce véhicule comptabilise un kilométrage passablement élevé (140'000 km), mais au vu des derniers entretiens effectués, son remplacement pourra intervenir en 2025.

La configuration du futur véhicule banalisé restera la même, à savoir une borne feu bleu amovible, un système radio POLYCOM et un panneau stop police sur la pare-soleil. Cet équipement étant du véhicule actuel, seuls les frais liés au montage seront à prendre en compte.

Missions

Ce véhicule est utilisé par différents services, tels que :

- la police communautaire et de prévention (PCP) pour se rendre dans les collèges du secteur, pour la prévention routière et lors de manifestations ;
- la police de proximité et d'intervention (PPI) pour des missions nécessitant l'utilisation d'un véhicule banalisé (surveillances discrètes, courses diverses, etc.) ;
- la Police du commerce et l'Unité exploitation, systèmes d'information et logistique (ESIL) pour des missions ponctuelles.

Besoins

Carrosserie	: type berline
Carburant	: électrique

Couleur : blanche

Équipement : de série, climatisation, Vitres teintées. Caméra de recul

Équipement spécifique : borne feu bleu amovible et panneau « Stop Police » sur le pare-soleil, Rag 1000, POLYCOM.

3.4 VÉHICULE DE LA BRIGADE PCP - VT 821 (2026)

Situation

Ce véhicule relativement étroit, exploité depuis le 27 novembre 2018, manque de tiroirs de rangements de matériel de police, pour effectuer des interventions ponctuelles ou transporter du matériel spécifiquement dédié à la brigade (affiches, ordinateurs pour les cours, goodies, etc.).

Missions

Ce véhicule est surtout utilisé pour des patrouilles préventives, des contrôles dans les centres des agglomérations, la tenue des différents postes de quartier et la prospection auprès des commerçants, entreprises, bâtiments scolaires et associations. Possédant néanmoins des moyens prioritaires et du matériel d'intervention (casques balistiques, plaques balistiques, triopans, etc.), il peut être utilisé pour prêter main forte lors d'interventions ou remplir des missions de police.

Besoins

Carrosserie : berline

Carburant : électrique

Couleur : blanche

Équipement : de série, Climatisation, Vitres teintées. Caméra de recul

Équipement spécifique : moyens prioritaires, Rag 1000, POLYCOM.

4 ASPECTS FINANCIERS

Les montants prévus pour l'acquisition de ces différents véhicules incluent déjà les reprises et, comme indiqué précédemment, ont été augmentés de 15% par rapport aux offres actuelles, afin de tenir compte de l'inflation. Ils se répartissent de la manière suivante :

Véhicule remplacé	2023 Prix en CHF	2024 Prix en CHF	2025 Prix en CHF	2026 Prix en CHF	Total législature
Fourgon Signalisation	93'000				93'000
Fourgon ASP		71'000			71'000
Véhicule banalisé			65'000		65'000
Véhicule PCP				95'000	95'000
Total	93'000	71'000	65'000	95'000	324'000

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2022	2023	2024	2025	2026
						et suivants
Dépenses	324 000	-	93 000	71 000	95 000	65 000
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	324 000		93 000	71 000	95 000	65 000

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	6
Année début de l'amortissement	2024
Année bouclage du préavis	2023
Taux d'intérêt 2022 (-de 10 ans)	1.95%

	2022	2023	2024	2025	2026 et suivants
--	------	------	------	------	---------------------

Charge d'intérêts	-	1 813	3 198	5 050	6 318
--------------------------	---	-------	-------	-------	-------

Charge d'amortissement	-	-	15 500	27 333	43 166
-------------------------------	---	---	--------	--------	--------

Autres charges
Chapitre

Recettes
Chapitre

Total fonctionnement		-	1 813	18 698	32 383	49 484
-----------------------------	--	---	-------	--------	--------	--------

Ventilation amortissements	Durée	2022	2023	2024	2025	2026 et suivants
324000	6		-	15 500	27 333	43 166

5 CONCLUSION

La méthode de remplacement et d'acquisition des véhicules, que nous proposons dans ce préavis, répond aux nécessités quotidiennes d'exploitation de la Police Région Morges.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 324'000.00, soit :
 - × en 2023, CHF 93'000.00 pour le remplacement du fourgon signalisation ;
 - × en 2024, CHF 71'000.00 pour le remplacement du fourgon ASP ;
 - × en 2025, CHF 65'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule banalisé ;
 - × en 2026, CHF 95'000.00 pour le remplacement du véhicule PCP ;
2. de dire que le montant du préavis sera amorti sur 6 ans selon le tableau ci-dessus.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 25 août 2022.

au nom du Comité de direction
le président la secrétaire

Laurent Pellegrino

Maria del Pilar Perez

CONSEIL INTERCOMMUNAL

N° 07/09.2022

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 324'000.00 POUR L'ACHAT DE VEHICULES SELON UNE PLANIFICATION POUR TOUTE LA DURÉE DE LA PRÉSENTE LÉGISLATURE (2021-2026)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission ad hoc composée de Mmes Chantal Traubad (St-Prex), Christine Mayor (Morges), MM. Etienne Schaller (Préverenges), Alexandre Ganna (Morges) et Hugo van den Hombergh (Lussy-sur-Morges) se sont réunie le jeudi 13 octobre et lundi 14 novembre 2022 dans les locaux de la PRM.

Etaient également présents le 13 octobre M. Guex, (Buchillon) membre du CoDir ainsi que le capitaine David Stauffer de la PRM.

Nous remercions ces 2 personnes qui ont répondu à nos nombreuses questions.

La PRM analysera les évolutions entre les véhicules électriques ou à essence, vu la montée des prix, ce que nous trouvons très justifiés et approuvons cette décision.

Nous constatons que ce crédit représente un crédit cadre et qu'une majoration de 15% a déjà été calculée en plus selon les augmentations du marché.

Au vu des explications de la Codir, la commission ad hoc est favorable à l'acquisition de ces nouveaux véhicules.

2 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de Direction,
- après avoir pris connaissance des rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 324'000.00, soit :
 - × en 2023, CHF 93'000.00 pour le remplacement du fourgon signalisation,
 - × en 2024, CHF 71'000.00 pour le remplacement du fourgon ASP,
 - × en 2025, CHF 65'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule banalisé,
 - × en 2026, CHF 95'000.00 pour le remplacement du véhicule PCP,
2. de dire que le montant du préavis sera amorti sur 6 ans.

Au nom de la commission ad hoc
Le Président et rapporteur

Hugo van den Hombergh

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du mardi 29 novembre 2022

Lussy-sur-Morges, le 17 novembre 2022/hvdh



**AMENDEMENT
DE LA COMMISSION DES FINANCES
SUR LE PREAVIS N° 07/09.2022**

AMENDEMENT

Les membres de la commission des finances ont relevé dans la conclusion du

préavis 07/09.2022 Achat de véhicules

sous point 2 : de dire que le montant du préavis sera amorti sur 6 ans

Selon le tableau mentionné dans notre rapport, nous pouvons voir que les amortissements des 4 véhicules se feront sur 9 ans dû à l'échelonnement des divers achats.

De plus nous remarquons que le préavis montre un tableau où les véhicules ne sont pas achetés dans le même ordre qu'au point 1 du préavis et de la conclusion. Il y a une interversion entre le véhicule banalisé et le véhicule PCP. Cela ne porte aucune conséquence au résultat final.

Nous proposons donc de modifier le point 2 de la conclusion comme suit :

2. de dire que le montant du préavis sera amorti sur 9 ans selon le tableau ci-dessus.

Au nom de la commission, la Présidente
Catherine Sutter

Présenté en séance du Conseil Intercommunal du 29 novembre 2022.

Tolochenaz, le 14 novembre 2022

N° 07/09.2022

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 324'000.00 POUR L'ACHAT DE VEHICULES SELON UNE PLANIFICATION POUR TOUTE LA DURÉE DE LA PRÉSENTE LÉGISLATURE (2021-2026)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission composée de Mmes Sylvie Fuchs (St-Prex), Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), MM. Steen Boschetti (Préverenges) et Hugo van den Hombergh (Lussy-sur-Morges) s'est réunie le mardi 1^{er} novembre 2022 dans les locaux de la PRM. M. Jeanny Perrin (Buchillon) excusé est remplacé par son suppléant M. Erik Fruijtjer.

Etaient également présents M. David Guarna (Morges) membre du CoDir ainsi que le capitaine David Stauffer de la PRM.

Nous remercions ces 2 personnes qui ont répondu à nos nombreuses questions.

La PRM analysera les évolutions entre les véhicules électriques ou à essence, vu la montée des prix, ce que nous trouvons très justifiés et approuvons cette décision.

Nous constatons que ce crédit représente un crédit cadre et qu'une majoration de 15% a déjà été calculée en plus selon les augmentations du marché.

Pour plus de clarté, nous avons posé la question de savoir si l'amortissement était de 6 ans pour tous les véhicules ou si chaque véhicule acheté comprenait un amortissement de 6 ans. Le tableau ci-dessous nous donne la réponse.

Dans la conclusion du préavis, sous chiffre 2, l'amortissement du crédit n'est donc pas de 6 ans mais de 9 ans.

Amortissements	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Totaux
Fourgon Sign.	15 500	15 500	15 500	15 500	15 500	15 500				93 000
Fourgon ASP		11 833	11 833	11 833	11 833	11 833	11 833			70 998
Véhicule banal.			10 833	10 833	10 833	10 833	10 833	10 833		64 998
Véhicule PCP				15 833	15 833	15 833	15 833	15 833	15 833	94 998
Totaux	15 500	27 333	38 166	53 999	53 999	53 999	38 499	26 666	15 833	323 994

Vœu: la commission des finances n'est pas opposée à un crédit cadre qui permet une certaine souplesse dans les achats de véhicules selon les opportunités et besoins. Cependant, elle désire être mise au courant avant les futurs achats.

Véhicules remplacés	2023 Prix en CHF	2024 Prix en CHF	2025 Prix en CHF	2026 Prix en CHF	Total législature
Fourgon Signalisation	93'000.00				93'000.00
Fourgon ASP		71'000.00			71'000.00
Véhicule banalisé			65'000.00		65'000.00
Véhicule PCP				95'000.00	95'000.00
TOTAUX	93'000.00	71'000.00	65'000.00	95'000.00	324'000.00

Au vu des résultats financiers de la PRM, la commission des finances, à l'unanimité des membres, est favorable à l'acquisition de ces nouveaux véhicules.

2 **CONCLUSION**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

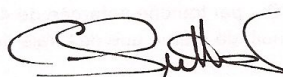
- vu le préavis du Comité de Direction,
- après avoir pris connaissance des rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 324'000.00, soit :
 - × en 2023, CHF 93'000.00 pour le remplacement du fourgon signalisation,
 - × en 2024, CHF 71'000.00 pour le remplacement du fourgon ASP,
 - × en 2025, CHF 65'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule banalisé,
 - × en 2026, CHF 95'000.00 pour le remplacement du véhicule PCP,
2. de dire que le montant du préavis sera amorti sur 9 ans selon le tableau ci-dessus.

Au nom de la commission
La Présidente et rapportrice

Catherine Sutter



Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du mardi 29 novembre 2022

Tolochenaz, le 14 novembre 2022/cs